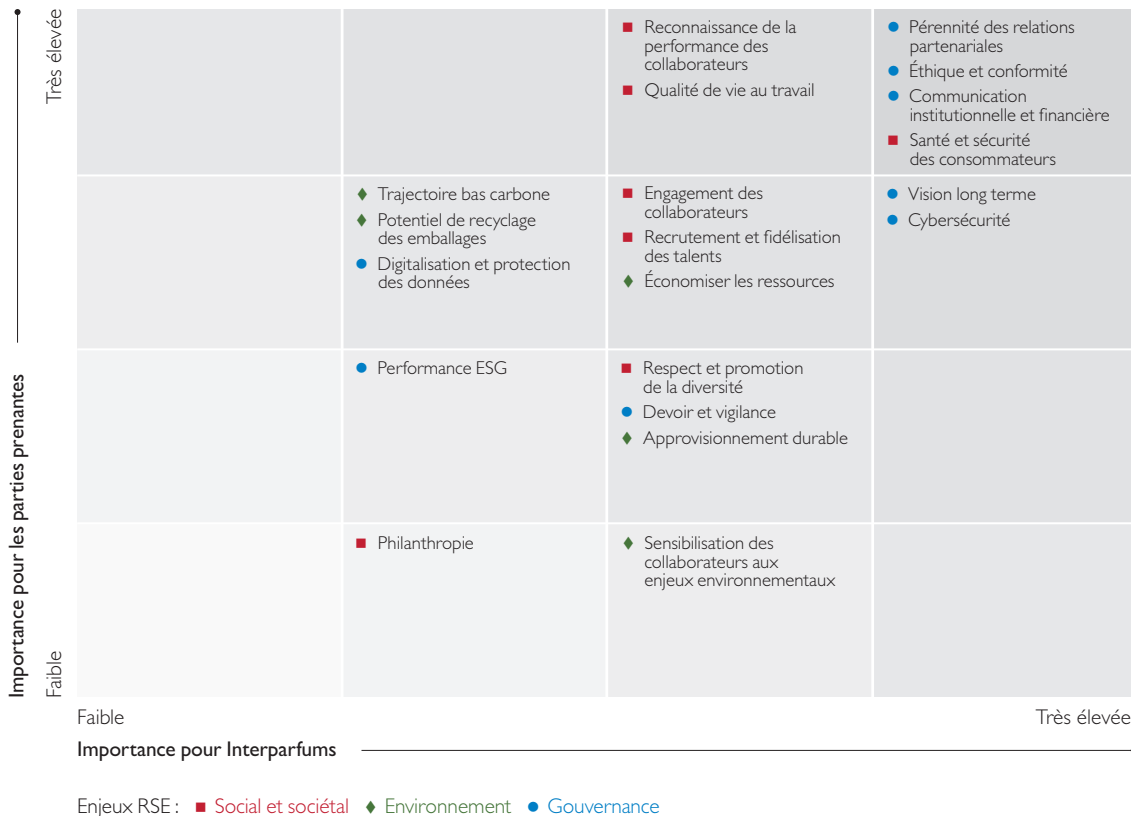


INTERPARFUMS

MATRICE DE MATÉRIALITÉ



Après avoir cartographié l'ensemble des parties prenantes du Groupe, exercice essentiel dans un environnement en constante mutation, il est apparu que les principales sont les donneurs de licence, les salariés, les fournisseurs et sous-traitants, les distributeurs et la communauté financière au sens large. Leurs attentes sont identifiées grâce aux liens étroits existants avec les partenaires industriels et les donneurs de licence. Les collaborateurs, actuels et futurs, expriment leurs souhaits lors des entretiens conduits régulièrement. La communauté financière, quant à elle, dispose de nombreux moments d'échanges, lors des réunions qui rythment le calendrier et par l'intermédiaire de questionnaires qui nous sont transmis. La création d'un Comité d'actionnaires individuels a renforcé ces liens.

La matrice de simple matérialité sera mise à jour en 2024 et l'exercice de double matérialité sera initié également en prévision de l'application de la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) qui concernera le Groupe en 2026 sur l'exercice 2025.

En ce qui concerne la cotation des enjeux ESG, elle a été effectuée en Comité exécutif RSE, l'instance de gouvernance mise en place pour animer la démarche du Groupe.

Cartographie des parties prenantes

